

## Défendre les étrangers sous l'ère Sarkozy (2007/2012) :

### France terre d'asile, Chronique d'une lutte au quotidien



#### L'immigration s'invite au débat présidentiel par l'intermédiaire de France terre d'asile

Le durcissement progressif des politiques migratoires et l'instrumentalisation de la peur de l'étranger ont caractérisé les cinq années de la présidence de Nicolas Sarkozy.

Notre organisation, France terre d'asile, qui travaille avec les pouvoirs publics depuis plus de quarante ans en matière d'accueil des migrants, n'est pas restée sans réagir face à ses dérives.

Nous avons tenu un rôle d'alerte envers l'opinion et les pouvoirs publics et tenté de ramener la raison dans les débats en les alimentant de données et de faits objectifs (sources officielles, chiffres, et études d'experts reconnus). Nous avons mobilisé l'opinion contre les injustices - notamment celles commises contre les Afghans en 2009 ou les Tunisiens aux printemps 2011- et nous avons enfin, durant ces cinq années, rappelé sans relâche l'importance des valeurs de solidarité.

L'élection de François Hollande le 6 mai 2012 a marqué la victoire du vivre ensemble sur le rejet de l'autre. Espérons qu'elle ouvrira une page nouvelle de l'histoire des rapports entre politique et questions migratoires.

Pour mieux reconstruire sur un secteur en ruine, nous avons choisi de rappeler certains éléments forts d'une déconstruction. À l'heure du buzz et des scoops qui se chassent sur la toile, il nous a semblé opportun de garder une trace, de rassembler faits et méfaits d'un quinquennat qui divisa la France et les Français. Les voici concentrés en 12 chapitres.

## EPISODE N°1 - 6 mai 2007 : l'éphémère discours de la Concorde

---



*« J'appelle tous les Français par-delà leurs partis, leurs croyances, leurs origines, à s'unir à moi pour que la France se remette en mouvement. J'appelle chacun à ne pas se laisser enfermer dans l'intolérance et dans le sectarisme, mais à s'ouvrir aux autres, à ceux qui ont des idées différentes, à ceux qui ont d'autres convictions...Je veux lancer un appel à tous ceux qui dans le monde croient aux valeurs de tolérance, de liberté, de démocratie et d'humanisme, à tous ceux qui sont persécutés par les tyrannies et par les dictatures, à tous les enfants et à toutes les femmes martyrisés dans le monde pour leur dire que la France sera à leurs côtés, qu'ils peuvent compter sur elle. »*

Extraits du discours de Nicolas Sarkozy, 6 mai 2007, quelques heures après son élection, place de la Concorde.

Difficile de le croire aujourd'hui mais c'est bien par un **discours prônant la tolérance, l'humanisme** et la promesse du rassemblement des français au-delà de leurs origines **que Nicolas Sarkozy inaugura son mandat présidentiel le soir du 6 mai 2007.**

Dès le lendemain, **France terre d'asile, forte de décennies d'expérience au cœur** des politiques publiques, **engage le dialogue avec le nouveau Président** et lui **fait part de sa prédisposition à contribuer à l'amélioration de** la politique d'asile en faveur des réfugiés.

### **Nicolas Sarkozy au service des persécutés ...**

#### Extraits :

Dans son premier discours présidentiel, Nicolas Sarkozy a appelé à la tolérance et au maintien de la tradition française d'appui aux persécutés du monde entier. Depuis plus de 30 ans, France terre d'asile est justement un outil et un acteur efficace au service de la politique de la France en faveur de ces persécutés.

Nous lui disons notre disponibilité.

cp/ France terre d'asile, le 7 mai 2007

La suite s'est révélée moins chaleureuse et les promesses printanières du Président fraîchement élu bien éphémères. Elles ont rapidement laissé place à **une vision radicalement différente, marginalisant la solidarité au profit du repli sur soi.**

## EPISODE N°2 - 2007/2008 : de l'obsession des quotas...

---

Dès son arrivée au pouvoir, le Président de la République prend ses distances avec le discours de la Concorde. Celui qui nous avait promis « la France de toutes les couleurs et de toutes les religions, la France de la diversité, des différences et des mélanges », tient à nous imposer la « politique des quotas ». Il s'engage, cette fois-ci, à aller jusqu'au bout de cette politique.



Il ouvre donc un débat à l'Assemblée nationale sur l'offre et la demande de main-d'œuvre étrangère dans certains secteurs économiques et... sur les quotas par région du monde !

France terre d'asile réagit immédiatement à cette remise en cause des valeurs qui fondent la politique d'immigration de notre pays :

### Nicolas Sarkozy, quotas par région du monde et par profession : un sérieux problème

#### Extraits :

*Cela signifie-t-il des quotas par continent ? Le Président de la République nourrit le soupçon de vouloir non seulement changer la nature de l'immigration, de familiale à économique, mais également son origine, par continent. **Nous voilà à proximité des quotas ethniques, notion fort contraire aux valeurs de la République.***

cp/ France terre d'asile, le 21 septembre 2007

### Immigration choisie : le scandale de la discrimination sur la base des origines...

#### Extraits :

*Dans le cadre de cette politique, le gouvernement élabore la liste des métiers ouverts aux étrangers. Il y en a 182 en tout. Les uns exigeants peu de qualifications sont ouverts aux ressortissants des nouveaux membres de l'Union européenne, les autres, requérant des diplômes du supérieur, aux habitants des pays tiers. **Cette liste introduit donc un principe discriminatoire sur la base des origines et se trouve en contradiction avec les principes républicains.***

cp/ France terre d'asile, le 29 octobre, 2007

En janvier 2008, alors que le Président de la République **répète sans cesse que « la politique des quotas » est « la seule solution »**, le Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, **Brice Hortefeux, nomme une commission**, présidée par **Pierre Mazeaud**, chargée d'envisager le cadre constitutionnel de la **nouvelle politique d'« immigration choisie »** et notamment de la notion de « quotas migratoires ».

Face à cette obstination, France terre d'asile rappelle qu'aucun pays au monde ne pratique de politique de quotas ethniques depuis 1965.

## Les quotas, une vieille idée née au 19<sup>ème</sup> siècle

Extraits :

*Rappelons, pour ceux qui l'auraient oublié, que les quotas en matière migratoire sont une vieille idée née aux Etats-Unis au 19<sup>ème</sup> siècle, avec l'interdiction de l'immigration chinoise. Les quotas ethniques ont été abandonnés, en 1965, sous la pression des mouvements des droits civiques de ce même pays.*

*Autrement dit, faire du neuf avec du vieux, au nom d'un néo-conservatisme éculé, voilà la politique de rupture qui nous est proposée aujourd'hui.*

cp/ France terre d'asile, le 21 janvier 2008

Le 11 juillet 2008, la **Commission Mazeaud rend son rapport et inflige un sérieux camouflet à la politique des quotas** chers à Nicolas Sarkozy en arrivant à la conclusion que « *des quotas migratoires contraignants seraient irréalisables ou sans intérêt* ».

Elle ajoute qu'une politique de quota migratoire global ou par grand type d'immigration « *n'est pratiquée nulle part en Europe* », alors que le président Sarkozy, en septembre 2007 sur France 2, avait affirmé à tort que « *tous les pays démocratiques le font* ». **C'est l'ouverture d'un long bal de contre-vérités qui affectera le débat sur l'immigration tout au long du quinquennat.**

## ... À la politique du chiffre, 2008/2012.

Suite à cet échec, Brice Hortefeux est contraint d'adapter sa stratégie. Il troque donc les quotas pour la « politique du chiffre ».

Censés démontrer l'efficacité de sa politique de lutte contre l'immigration irrégulière, le gouvernement met en place des **objectifs annuels dont le plus symbolique et cynique est celui du nombre d'étrangers expulsés**. 23 200 reconduites à la frontière seront effectuées en 2007, puis 29 300 en 2009. **C'est l'engrenage**. Obsédé par cet indicateur, **chaque ministre** en charge de l'Immigration **se sent obligé de battre chaque année son propre record** ou mieux, celui de son prédécesseur. La politique s'éloigne totalement de la réalité. **En 2010, Eric Besson**, qui succède à Brice Hortefeux, **va même jusqu'à se fixer un objectif de 100 000 éloignements par an !**

France terre d'asile alerte alors les pouvoirs publics et l'opinion sur cette surenchère irréaliste et irresponsable.

## L'objectif d'Eric Besson est-il d'atteindre 100 000 éloignements par an ?

La pression que cette politique exerce sur les services de police et préfectoraux ne permet pas de s'assurer de la qualité des actes au regard des exigences de justice et de respect des droits fondamentaux. La faible exécution des mesures d'éloignement rappelle notamment ce fait. Sans aucun doute, la proposition gouvernementale de réforme de l'éloignement aggravera la situation en complexifiant la procédure. **L'objectif de 100 000 éloignements par an est idéaliste et irresponsable lorsque l'on entend garantir le droit des étrangers.**

cp/ France terre d'asile, le 9 septembre 2010

Le chiffre de cette année 2010 ne dépasse, par ailleurs, pas les 28 000 éloignements.



**Claude Guéant**, successeur de Brice Hortefeux, n'est pas en reste. Il se fixe un objectif de 30 000 pour l'année 2011 et le dépasse ! Un **record historique- 33 000 reconduites** ! Mais il ne s'arrête pas là : il promet 40 000 reconduites à la frontière pour l'année 2012 ! Le chiffre de cette année ne dépasse, par ailleurs, pas les 28 000 éloignements.

## Claude Guéant, un étrange rapport à l'Histoire

### Extraits :

En fixant un « **objectif historique** » de **30 000 reconduites** d'étrangers en situation irrégulière à la frontière en 2011, le ministre confond Histoire et communication factuelle, Histoire et cuisine politicienne. Pour atteindre ces 30 000 expulsions annuelles, **les Tunisiens participent à « l'objectif historique » à hauteur de 3 800 reconduites à la frontière... italienne (drôle de salut à la Révolution du Jasmin)**, et, par ailleurs, la **contribution des citoyens européens- principalement roumains et bulgares-** à cette œuvre sera, comme l'an passé, de **près de 9000 personnes en 2011.**

cp/ France terre d'asile, le 8 août 2011

Fort heureusement cette promesse là, il ne pourra plus la tenir !

## EPISODE N°3 - Le délit de solidarité

---

### La solidarité serait-elle devenue un délit le lundi 19 novembre 2007 au petit matin ?

La question mérite d'être posée au vu des événements qui se sont déroulés ce jour-là. Au petit matin **deux travailleuses sociales de France terre d'asile sont interpellées à leur domicile** sur ordre du Procureur de Boulogne-sur-Mer. Elles seront relâchées à 300 kilomètres de leur domicile après avoir passé la journée en garde-à-vue.

**Leur délit : avoir communiqué leur numéro de téléphone** à des jeunes étrangers en errance dans le cadre de leur travail social. Le procureur a en effet jugé que cette action relevait du délit « d'aide au séjour irrégulier en bande organisé ». En d'autres termes, faire du « social » auprès des étrangers en situation irrégulière les aiderait à se maintenir sur le territoire et serait donc pénalement répréhensible !

**Comment en est-on arrivé là ?** En déterrant une loi vieille de plus d'un demi-siècle, très peu utilisée jusque-là. Mal conçue, elle ne protège pas suffisamment les bénévoles et les travailleurs sociaux du risque d'être assimilés à des réseaux criminels de passeurs.

C'est ainsi qu'en utilisant cette loi contre deux travailleuses sociales de notre association naquit le Délit de Solidarité sous le mandat de Nicolas Sarkozy.

### La pénalisation du travail social n'est pas acceptable

#### Extraits :

*[...] Le parquet de Boulogne-sur-Mer a décidé, le lundi 19 novembre 2007, d'interpeller, **au petit matin à Paris, deux de nos intervenantes sociales. Comme dans les fictions, pour juguler le crime, il fallait bien une arrestation à domicile, une perquisition et un transfert menotté vers Calais.** [...]*

*Nos deux salariées ont été libérées après plus de 12 heures de garde à vue pour l'une, 24h pour l'autre, à 300 km de leur domicile un jour de grève. [...]*

*La pénalisation du travail social n'est pas acceptable. [...] Les travailleurs sociaux ne sont pas des citoyens au-dessus des lois. Mais ils ne peuvent pas accepter que leur activité professionnelle soit criminalisée et traitée comme telle. [...] Travailler avec les pauvres et les marginaux est aujourd'hui dangereux, surtout s'ils sont étrangers.*

cp/ France terre d'asile, le 22 novembre, 2007

Onze jours après ces événements, France terre d'asile lance une pétition contre la pénalisation du travail social. Elle rencontrera rapidement un fort soutien de l'opinion publique.



### Mobilisation contre la pénalisation du travail social, plus de mille signatures en quelques heures

#### Extraits :

*France terre d'asile, avec le soutien des organisations fédérant les plus importants employeurs de travailleurs sociaux, des organisations syndicales, des organisations de défense des droits de l'homme ainsi que de nombreux parlementaires, vient de lancer **une pétition contre la pénalisation du travail social, qui a recueilli en quelques heures plus d'un millier de signatures.** [...]*

*Rappelons que, dans une décision du 2 mars 2004, le Conseil constitutionnel a jugé que « le délit d'aide au séjour irrégulier d'un étranger en France commis en bande organisée ne saurait concerner les organismes humanitaires d'aide aux étrangers ». Cette notion doit bien évidemment s'appliquer à l'ensemble des organismes sociaux et à leurs employés.*

cp/ France terre d'asile, le 30 novembre, 2007

**En 2009, la polémique reprend.** Le 17 février, une opération policière est menée dans la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge, de manière à recenser la présence d'éventuels « compagnons des migrants ». Cette perquisition, sur décision du parquet de Marseille, a abouti à l'arrestation de Kamel, un responsable de la communauté, placé en garde à vue pendant plus de six heures.

A peine un mois plus tard, le 18 mars, une bénévole des Restos du cœur et de l'association Terre d'enfance est interpellée tôt le matin à son domicile *pour « flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière »*. Son crime ? Elle organisait des dons de vêtements et de nourriture pour les migrants autour de Calais qui espèrent pouvoir passer en Angleterre. Elle rechargeait également leurs portables.

Quatre personnes ont ainsi été interpellées pour « délit de solidarité », dont trois au petit matin à leur domicile et une sur son lieu de travail. Toutes quatre ont été arrêtées et placées de longues heures en garde à vue avant d'être finalement relâchées, pour avoir commis de simples actes d'entraide qui font, pour trois d'entre elles, partie de leur travail dans le milieu social.

Suite à cela, de nombreuses associations se réunissent pour écrire un communiqué le 25 mars, appelant à une manifestation générale le 8 avril 2009 dans toute la France :  
« *Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit.* »

**France terre d'asile participe à cette manifestation et demande au Ministre, Eric Besson, la modification de la loi en cause.**

**Délit de solidarité : il est facile de sortir de cette polémique stérile !**

Extraits :

***Notre objectif est d'appuyer toutes les initiatives en faveur d'une modification de cette loi.***

*Le ministre dit que peu de personnes ont été condamnées au titre de ce fameux article. Il a raison ! Mais, ce qu'il omet de signaler, c'est le climat d'intimidation qui permet, sur décision de justice, d'intimider et de mettre en garde à vue pour de simples faits de solidarité (donner à manger, charger un téléphone ou tout simplement effectuer un travail à caractère social [...]), et cela concerne des dizaines de personnes.*

*Un peu de bon sens permettrait de clore la polémique et de dépasser les postures.*

cp/ France terre d'asile, le 8 avril, 2009

Par ailleurs, une proposition pour une modification de cette loi est proposée à l'assemblée nationale le 31 mars 2009. Elle sera cependant refusée à la fin du mois d'avril.

**Proposition de loi visant à supprimer le « délit de solidarité »**

*Il est temps de changer une loi inhumaine dans son application sur le terrain, qui permet, sous l'incrimination d'aide au séjour irrégulier, de confondre des gestes de solidarité avec la vénalité des réseaux de passeurs. [...]*

*Ouvrir la loi ne doit pas signifier fermer les yeux sur la réalité : autour des migrants rôdent souvent des réseaux, des passeurs qui exploitent la détresse de ces personnes.[...]*

Présenté à l'Assemblée Nationale le 18 mars 2009

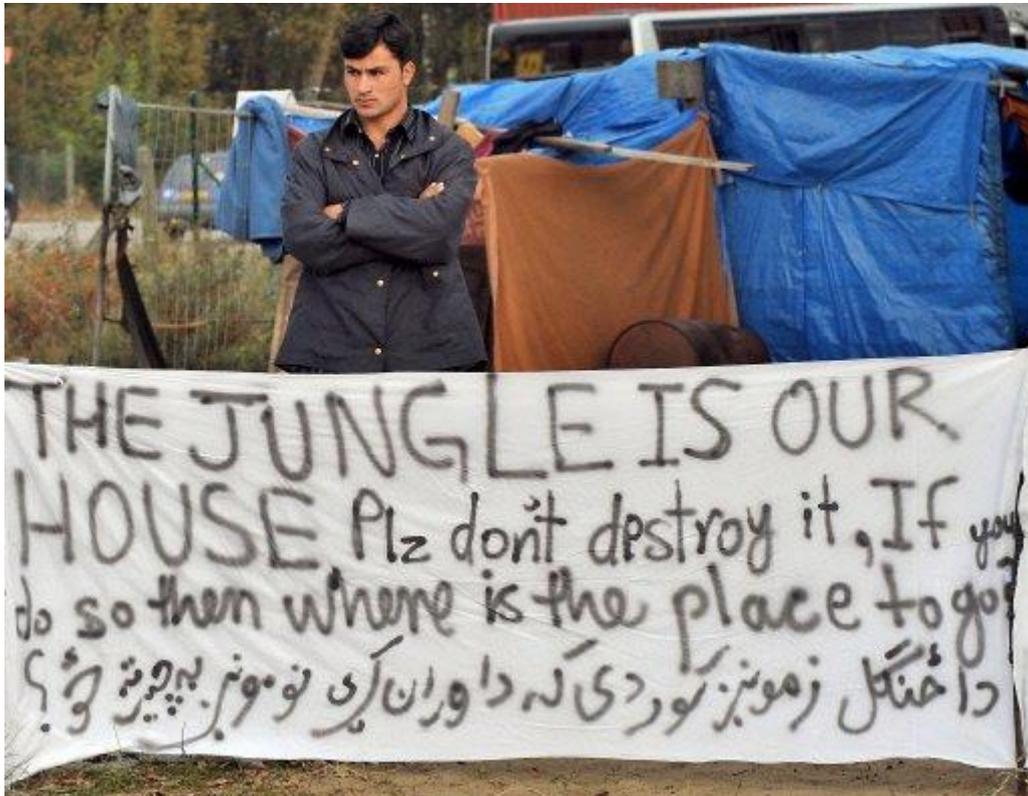
En juillet de la même année, M. Besson présente finalement de nouvelles propositions de modifications de la loi sur le « délit de solidarité ».



Interrogé par le nouvel Observateur, Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile, salue « l'initiative » car "reconnaître qu'il y a un flou législatif, **c'est déjà une avancée**". Il considère néanmoins que « le vrai problème reste l'article L622-1. La marge de manœuvre d'Eric Besson est limitée car il ne peut pas (ou ne veut pas) retourner devant l'Assemblée pour modifier l'article L622-1 qui crée le délit de solidarité ».

## EPISODE N°4 - Calais : des mesures inefficaces

---



En 2002, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, annonçait la fermeture du « centre d'hébergement et d'accueil humanitaire » de Sangatte, ouvert trois ans plus tôt. Loin d'apporter une solution à la situation des migrants, cette mesure radicale, dénuée de mesures d'accompagnement, fut responsable de la dispersion et du nomadisme forcé de milliers de personnes.

7 ans plus tard, même méthode mêmes effets : le 22 septembre 2009, cinq cents policiers investissent « la jungle de Calais », terrain à proximité d'une zone industrielle où les migrants ont trouvé refuge et ont construit des cabanes de fortune pour s'abriter après la fermeture du centre de Sangatte. 278 migrants, afghans pour la plupart, sont interpellés sous l'objectif des caméras venues du monde entier suite à l'appel lancé cinq jours plus tôt par le ministre de l'immigration, Eric Besson. Faisant fi de la situation encore plus précaire dans laquelle cette opération policière plongera les migrants de la « jungle », le ministre déclarera le jour même : « *ça s'est bien passé non ?* »

Dans un communiqué de presse signé conjointement avec le British Refugee Council, ECRE (Conseil européen pour les réfugiés et les exilés) et Forum Réfugiés, France terre d'asile avait pourtant prévenu que cette mesure ne constituait en rien une solution.

## La situation à Calais, symptôme des défauts du système européen d'asile

La fermeture des camps de fortune à Calais ne résoudra cependant pas les problèmes rencontrés par la France et le Royaume-Uni. **Calais n'est qu'un symptôme reflétant pour partie les dysfonctionnements du système européen d'asile** et la disparité de traitement des demandes d'asile par les 27 Etats membres, qui n'offrent pas en effet à l'heure actuelle les mêmes standards d'accueil et de protection aux demandeurs.

**Nos organisations souhaitent obtenir la promesse que ces demandeurs d'asile ne seront pas renvoyés vers des pays européens où leurs droits ne sont pas respectés.** Les mineurs isolés et personnes vulnérables, tels que les personnes âgées, victimes de torture et les personnes ayant besoin de soins, doivent être systématiquement identifiées. **Une réponse adaptée devra être fournie pour répondre à leurs besoins spécifiques.**

Cp/ France terre d'asile, le 18 septembre 2009



Le démantèlement du plus gros campement sauvage de Calais est bien représentatif de la situation : la fermeture de la « jungle » a eu pour conséquence de faire proliférer les refuges de fortune, mais la police veille en permanence à ce que la dizaine de squats que l'on peut aujourd'hui répertorier à Calais ne prennent pas trop d'ampleur.

**Calais est donc devenu en sept ans le symbole de l'impuissance** d'une politique nationale d'immigration et le **révélateur de la méthode du Sarkozisme : communiquer, provoquer la polémique**, approfondir les antagonismes d'une société minée par la crise économique, **désigner des coupables en en faisant un tri assez soigné**. L'ennemi, c'est le faible. Faible est le migrant, on le tracasse ou le pourchasse. Faibles sont les gens du voyage, on les expulse sans ménagement. La liste peut ainsi s'allonger sans trop d'imagination. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *De Sangatte aux jungles : sept ans d'aberration!*, Henry Pierre, in L'Etat pyromane (ouvrage collectif/ Terra Nova), éditions Delavilla, 2010 [ISBN 9782917986035](https://www.isbn.fr/9782917986035)

## EPISODE N°5 - Les retours forcés vers l'Afghanistan

En novembre 2008, le gouvernement planifie un vol à destination de Kaboul afin d'organiser, par charter, l'éloignement collectif de près de 50 migrants afghans. Cela serait une première depuis 2005, date du dernier renvoi de ressortissants afghans vers leur pays... en guerre.



Des interpellations visant spécifiquement les afghans sont organisées dans le Calais afin de mettre en œuvre cette opération. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est même informé de l'imminence de l'opération.

Le projet est finalement abandonné après que le ministère de l'Immigration ait jugé que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour un retour.

### Une décision sage... qui en appelle d'autres !

**France terre d'asile prend acte de la position du gouvernement français renonçant à renvoyer dans leur pays d'origine des Afghans se trouvant en situation irrégulière sur notre territoire.**

Les conditions de sécurité, rappelle le ministère de l'Immigration, et c'est l'évidence, ne sont pas réunies pour un retour. **Nous rappelons que l'Afghanistan est un pays en guerre depuis 30 ans** ; que l'espérance de vie y est de 44 ans, parmi les plus basses au monde ; que 50% de la population a moins de 20 ans ; que 7 millions de personnes dépendent du programme alimentaire mondial (PAM) ; que malgré la présence de l'Otan et de ses 30 000 hommes, la moitié du pays reste aux mains des Talibans et qu'aucune zone n'est véritablement sécurisée.

cp/ France terre d'asile, le 17 novembre, 2008

Quelques mois après cette décision, le 6 juillet 2009, le ministre de l'Immigration français et le ministre délégué chargé des frontières du Royaume-Uni, signaient un accord de participation conjointe en matière de retour, notamment par voie aérienne. Il s'agit alors de mettre en œuvre au

niveau national, « le retour forcé d'un nombre significatif d'étrangers en situation irrégulière » de nationalités clés ».

Le 15 octobre 2009 France terre d'asile et ses partenaires européens lancent une pétition. Elle est appuyée par plus de 20 000 signataires :

#### Appel à signatures européen

Extraits :

***Nous considérons que le retour forcé vers l'Afghanistan ne constitue pas, dans l'instant, une solution acceptable [...] A la suite du démantèlement du camp principal de Calais, le 22 septembre dernier, où résidaient de nombreux migrants afghans, le président de la République française a annoncé l'organisation de retours forcés vers l'Afghanistan en coopération avec le Royaume-Uni, conformément à l'arrangement franco-britannique du 6 juillet 2009.***

cp/ France terre d'asile, le 15 octobre, 2009

Six jours après la publication de cette pétition, trois Afghans sont renvoyés à Kaboul dans un vol partant de Paris la nuit du 20 au 21 octobre 2009.

M. Besson, le ministre de l'immigration, déclare alors que « toutes les précautions ont été prises et que les conditions de retour sont possibles [...] et qu'il n'y a pas de danger pour leur intégrité physique ».

Le lendemain de cette déclaration, un nouvel attentat meurtrier a lieu à Kaboul.



### **Trois... renvois forcés vers l'Afghanistan !**

Extraits :

Trois. Le chiffre n'y change rien. Le ministère a donc joué sur les mots. Il avait donné l'assurance qu'il n'y aurait pas de charter. Il fallait comprendre que quelques unités suffisaient à en faire un symbole [...] les explications confuses autour de critères respectés n'y changeront rien. Le symbole donné est celui de la France qui renonce à ses propres valeurs.

cp/ France terre d'asile, le 21 octobre, 2009

Près d'un an après cet épisode, le 13 décembre 2009, la question ressurgit après que le ministre de la Défense, M. Morin, ait marqué le « besoin » de nouveaux envois généralisés.

### **Charter pour l'Afghanistan : une récidive organisée ?**

Extraits :

Depuis le dernier éloignement d'Afghans à partir de la France fin octobre, la situation sécuritaire dans le pays ne s'est pas améliorée ; le seul événement notable intervenu depuis lors étant l'évacuation par l'ONU d'une partie de son personnel sur place [...] C'est pourquoi nous préconisons également toujours la mise en œuvre de la directive européenne de 2001 sur la protection temporaire pour les déplacés afghans.

cp/ France terre d'asile, le 14 décembre, 2009

Dans la nuit du 15 au 16 décembre 2009, neuf personnes de nationalité afghane ont à nouveau été expulsées à bord d'un avion affrété par les Britanniques à destination de Kaboul.

### **Ne pas accepter la banalisation !**

Extraits :

Il y aura bien une expulsion prochaine, probablement ce mardi soir, d'une dizaine d'Afghans vers Kaboul [...] Drôle de façon de faire décliner notre identité !

Que l'on ne s'y trompe pas. Cette annonce à quelques encablures des fêtes est aussi une manière de vouloir banaliser la pratique de ces renvois. Sans efficacité sur la décision de partir de l'Afghanistan, ces renvois sont moralement inacceptables.

cp/ France terre d'asile, le 15 décembre, 2009

Douze migrants d'origine afghane ont été renvoyés dans leur pays en guerre au cours des cinq années du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Ce chiffre, bien que peu élevé, n'en reste pas moins important. Il marque le choix de se détourner d'une politique d'accueil et d'asile digne pour renvoyer en groupe des personnes dans un pays qu'ils ont dû fuir par peur de la guerre.

## EPISODE N°6 - France, terre d'errance pour les mineurs isolés étrangers

---

Bien que protégés par la convention internationale des droits de l'enfant qui prime sur le droit national, les **mineurs isolés étrangers sont également victimes du durcissement de la politique d'immigration de notre pays.**



Marie Barbier, mineurs isolés étrangers à Calais

Ces atteintes aux droits d'une des catégories les plus vulnérables commencent **dès la zone d'attente**, où ils sont **détenus, sans distinction, dans le même espace que les adultes**. De la même manière, les mineurs sont **réacheminés, parfois violemment et contre leur gré, vers des pays de transit** où ils ne connaissent personne et n'ont donc pas d'accueil approprié ni de prise en compte de leur spécificité.

En novembre 2009, le ministre de l'Immigration Eric Besson avait proposé un ensemble de mesures afin d'améliorer les conditions d'accueil des MIE, parmi lesquelles la création d'un secteur séparé destiné au maintien en détention des jeunes enfants. Mais, symbole de la faible volonté qui existe en ce domaine au sommet de l'Etat, le plan n'a pas vu le jour car il ne permettait pas à la France de se conformer à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.<sup>2</sup>

Le quinquennat a également été **marqué par le désengagement de l'Etat** en matière de prise en charge de mineurs isolés étrangers, laissant les départements gérer seuls une situation de dimension nationale qui dépassait largement leur capacité d'action. **Le cas parisien, largement médiatisé du fait d'une misère trop visible, illustre bien les méfaits de cette crise de gouvernance dont les premières victimes sont les enfants étrangers**, errant au square Villemin, place du Colonel Fabien ou dans les rues de la capitale.

---

<sup>2</sup> France : Un plan insuffisant pour les mineurs étrangers détenus à l'aéroport, Human Rights Watch, le 20 novembre 2009.

## Accueil des mineurs isolés étrangers à Paris : une situation préoccupante, un maire exemplaire

Le sujet de la protection des mineurs isolés étrangers, comme d'ailleurs celle des demandeurs d'asile privés d'un accès à un hébergement digne, n'est pas un problème parisien mais un problème national, qui doit être traité comme tel, dans la concertation entre Etat, collectivités territoriales et associations.

En cette période de fêtes, où il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, nous appelons une nouvelle fois à la constitution d'une table ronde et à la mobilisation de moyens adaptés pour accueillir conformément à nos engagements internationaux.

L'Etat, si prompt à mobiliser l'armée contre l'offensive du général Flocon, serait bien avisé de se lancer enfin dans la bataille d'un hébergement digne pour tous !

Cp/France terre d'asile, le 23 décembre 2010



Jeunes Afghans dormant au square Villemin à Paris

L'appel de France terre d'asile n'ayant pas été écouté, **le bras de fer entre l'Etat et les départements s'est durci** pendant que les jeunes étaient les premières victimes de cette situation.

En juillet 2010, le Président de Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, menace de saisir la justice et de ne plus accueillir de nouveaux jeunes : « **le gouvernement nous met dans une situation de ne plus accueillir dignement, au nom de la France, les mineurs isolés étrangers** ».

Interrogé par le Journal Libération, **Pierre Henry**, directeur général de France terre d'asile, **constate** : « **L'Etat se dérobe, la situation n'est pas tenable [...] Il n'y a pas de volonté politique de mettre un pilote dans l'avion.** »

Face à cette nouvelle crise, **France terre d'asile rappelle un certains nombre de fondamentaux** sur la situation de ces enfants migrants que la France a le devoir de protéger et réitère son appel au dialogue entre toutes les parties prenantes.

### Mineurs isolés étrangers : le devoir impérieux de protéger

Il n'y a pas « d'afflux massif » de mineurs isolés étrangers. A défaut de statistiques nationales précises, les différents acteurs s'accordent à parler de 6 000 mineurs isolés étrangers sur le territoire, et ce de manière constante depuis plusieurs années. [...] la présence de mineurs isolés étrangers sur le territoire apparaît comme un phénomène à l'ampleur limitée.

En revanche, la prise en charge de ces enfants se concentre sur un nombre restreint de départements. [...] Les réponses apportées doivent être à la mesure de la gravité de la situation, pour les mineurs isolés étrangers comme pour les territoires qui les accueillent. Sur le plan national, le dialogue doit réunir l'Etat, l'Assemblée des départements de France et les organisations engagées dans l'accueil des mineurs isolés étrangers.

cp/ France terre d'asile, le 25 juillet, 2011

En vain, puisqu'aucune suite ne sera donné à cette main tendue.



Sous le mandat de Nicolas Sarkozy, la France a découvert l'existence de ces ados venus d'ailleurs fuyant des pays en guerre comme l'Afghanistan. Pour nombre d'entre eux, France rime aujourd'hui avec terre d'errance, la faute à l'absence de volonté politique de les accueillir dignement. Ici encore, tout est à reconstruire.

## EPISODE N°7 - Asile : démantèlement progressif d'un droit fondamental

---

A écouter le discours de la Concorde de Nicolas Sarkozy assurant aux persécutés du monde entier qu'ils pouvaient compter sur la France, on pouvait penser qu'il tenterait de préserver, au moins un peu, le droit d'asile. Il n'en fut rien, bien au contraire. Cette tradition multiséculaire qui représente une grande fierté pour beaucoup de français et fait partie de notre ADN républicain fut peu à peu emportée elle aussi par la peur de l'étranger et l'obsession de la fraude.

### **Accueil des demandeurs d'asile : de l'insuffisance chronique des crédits à la crise du secteur.**

Les ministres en charge de l'Immigration se sont tous efforcés de promouvoir l'image d'une France championne de l'accueil des demandeurs d'asile en Europe. Pourtant, difficile de tenir un tel discours à l'épreuve des chiffres.

Les carences de la politique d'accueil des demandeurs d'asile se font d'abord sentir au niveau budgétaire. Tous les ans, des actions comme l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile ou l'allocation temporaire d'attente sont largement sous dotées, mettant le secteur sous pression et plongeant les demandeurs d'asile dans la précarité.

#### **Carton rouge au législateur**

##### Extraits :

Une nouvelle fois en 2009, le budget proposé, qui supprime près de 1 000 places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile, est inférieur aux besoins réels. **Le rapporteur spécial du Sénat estime sur ce point l'exécution du budget 2009 non réalisable** et pointe le montant qu'il sera nécessaire d'abonder en cours d'année **entre 23 et 28 millions d'euros**, selon le niveau auquel se situera la demande d'asile. Le même raisonnement et la même démonstration peuvent être faits pour le montant de l'allocation temporaire d'attente...

**Budgets sous-dotés, programmation pluriannuelle inexistante, pilotage à vue...** Au moment où la révision générale des politiques publiques est le maître mot, l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale, **il serait bon que le législateur s'adresse un véritable carton rouge !**

Cp/France terre d'asile le 04/12/2008

#### **Budget de l'asile 2011 : un gouffre entre la réalité et la communication officielle**

Au total, le budget 2011 sera **inférieur de 39 millions d'euros** aux crédits consommés durant l'année 2009 (dans l'attente des chiffres 2010). Dans ces conditions, peut-on sérieusement parler de hausse du budget de l'asile en 2011 ? **Est-il inconvenant de demander à certains médias de vérifier leurs informations avant diffusion ?**

Cp/France terre d'asile le 04/12/2008

Malgré nos avertissements ainsi que ceux de la Cour des comptes, de l'inspection générale des affaires sociales et du Sénat, l'insuffisance des crédits d'accueil sera édictée en règle d'or sous Nicolas Sarkozy.

Ce choix politique génèrera à partir de 2009/2010 une crise profonde de l'accueil des demandeurs d'asile en France.

#### **Crise de l'accueil des demandeurs d'asile : une situation dramatique**

**La crise de l'accueil des demandeurs d'asile prend un tour dramatique**, avec des degrés d'intensité divers. Ainsi, **l'Ile-de-France regroupe près de la moitié de la demande d'asile nationale mais ne dispose que de 16 % des capacités du dispositif d'accueil**. Dans le Rhône, la moitié des personnes qui arrivent restent sans solution ou demeurent dans une situation précaire. Des milliers de demandeurs d'asile se trouvent en attente d'une place partout en France.

Cp/France terre d'asile et Forum réfugiés 28/04/2010

#### **Insupportable !**

**Des milliers de demandeurs d'asile qui en ont pourtant le droit n'accèdent pas aujourd'hui à des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement dignes**. Les crédits pour l'hébergement d'urgence, pourtant votés en loi de finances initiale, ne sont même pas délégués vers les préfetures. Dès lors, **le renvoi de ces personnes vers des dispositifs de droit commun eux-mêmes saturés devient la règle** ; la région parisienne est le symbole criant de cette désorganisation. Il n'y a en Ile-de-France aucune harmonisation des conditions et modalités de domiciliation et d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile, aucune coordination par absence de volonté des pouvoirs publics. **Nulle part sur le territoire métropolitain ne se dessine la volonté de construire un schéma d'accueil territorial cohérent**.

Cp/France terre d'asile 20/05/2012

A la crise de l'accueil s'ajoute une politique restrictive en matière d'accès à la procédure d'asile dont l'un des faits les plus marquants aura été la création d'une liste de pays d'origines « sûr » en 2008 qui vaut à leurs ressortissants d'être placés en procédure prioritaire, c'est-à-dire avec moins de garanties procédurales.

Opposé au principe même de pays d'origine « sûr » et voyant un risque d'instrumentalisation de cette notion à des fins de gestions des flux migratoires, France terre d'asile interpelle les pouvoirs publics dès la parution de cette liste.

#### **Les pays d'origine sûrs et la procédure prioritaire : des notions remettant en cause l'effectivité du droit d'asile en France**

**France terre d'asile s'est toujours opposée au concept de pays d'origine sûr**, notamment du fait de son incompatibilité avec l'article 3 de la Convention de Genève, qui interdit de l'appliquer en discriminant entre les demandeurs d'asile selon des critères liés à la race, à la religion ou au pays d'origine. Cette notion remet indirectement en cause le droit au traitement individuel d'une demande d'asile dans la mesure où **elle institue une véritable présomption de non-persécution qui est d'autant plus difficile à renverser que les demandeurs d'asile se voient retirer les moyens leur permettant d'assurer leur défense**.

Cp/France terre d'asile le 19/06/2008

Nos préoccupations étaient malheureusement fondées et la liste des pays « sûrs » va connaître une inflation sans fin.

Chaque année, de nouveaux pays sont placés sur cette liste même si leur situation politique est instable, incertaine, en tout cas tout sauf « sûre ». Les associations, notamment France terre d'asile, agiront ici comme de précieux gardiens des droits de l'homme en contestant, dès que nécessaire, cette liste auprès du Conseil d'Etat à travers des recours argumentés sur la situation géopolitique de ces pays. Le Niger et l'Albanie en 2008, l'Arménie, Madagascar, la Turquie ainsi que, pour les femmes uniquement, le Mali en 2010, le Kosovo et de nouveau l'Albanie seront retirés de la liste des pays « sûrs » par le Conseil d'Etat.

#### Et pan sur le bec de l'OFPRA !

##### Extraits :

France terre d'asile, qui a introduit un recours devant le Conseil d'Etat avec Forum réfugiés et huit autres associations, se félicite de la décision du Conseil demandant à l'OFPRA de retirer de la liste cinq des pays dits *d'origine sûrs* [...]

Une nouvelle fois, la liste des *pays d'origine sûrs* est taillée en pièces par le juge administratif, ce qui devrait inciter dorénavant l'OFPRA à plus de prudence. Reste au législateur à retirer ce concept de la loi, et là commence une autre bataille.

Cp/ France terre d'asile, le vendredi 23 juillet 2010

#### **« Pays d'origine sûrs » : Forum réfugiés, France terre d'asile et d'autres associations obtiennent du Conseil d'Etat le retrait de l'Albanie et du Kosovo de la liste.**

Forum réfugiés et France terre d'asile avaient dès lors saisi le Conseil d'Etat. Celui-ci vient d'annuler, dans une décision communiquée ce jour et dont Forum réfugiés et France terre d'asile se félicitent, la décision de l'OFPRA.

Nos associations rappellent que la prise en compte des situations des pays examinés doit être indépendante de toute considération diplomatique ou visant au contrôle des flux des demandeurs d'asile. Chaque année, la France accorde sa protection à un nombre significatif de réfugiés kosovars et albanais, reconnaissant ainsi l'existence de persécutions et/ou de menaces graves dans ces deux pays.

CP/France terre d'asile 26/03/2012

Malgré les trois annulations du Conseil d'Etat, l'extension continue de la liste des pays « sûrs » s'imposera tout au long du quinquennat comme le moyen d'action privilégié de l'Etat en matière de politique d'asile.

En novembre 2011, Claude Guéant, ministre de l'Intérieur ira au bout de cette logique en présentant un document, intitulé « réformer le droit d'asile pour le préserver ». L'idée véhiculée est claire : la plupart des demandeurs d'asile sont des fraudeurs. Le salut du droit d'asile passe donc par une lutte sans merci contre ces criminels.

France terre d'asile répondra à cette « grosse ficelle » en démontant point par point les arguments mis en avant par le ministre de l'Intérieur.

### DESINTOX : Claude Guéant et le droit d'asile

Loin de faire dans la nuance, la « réforme du droit d'asile » annoncée par Claude Guéant repose sur **une idée assez simpliste: le système d'asile est gangréné par les faux demandeurs d'asile.** Cette vision erronée justifie une batterie de mesures qui élargissent chaque fois un peu plus le champ d'application des procédures d'exception [...]

En réalité, **ce qu'il faut lire derrière cette annonce provocatrice à forte connotation idéologique, c'est le renoncement officiel du politique en matière d'asile.** Rejeter la responsabilité sur les demandeurs d'asile, c'est avant tout se déresponsabiliser soi-même.

## EPISODE N°8 - Droit de vote pour les étrangers :

### « Je retourne ma veste... »

Le droit de vote des étrangers aux élections locales est un sujet en débat depuis la campagne de François Mitterrand en 1981. Depuis 1992 et le traité de Maastricht, les citoyens originaires de l'un des pays membre de l'UE peuvent voter aux élections locales mais toujours pas les étrangers non communautaires, malgré les velléités de certains acteurs politiques.

*"A titre personnel, je considère qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, qui paie des impôts et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales."*

*Ces propos ne sont pas ceux d'un membre du parti socialiste ou d'un responsable associatif. Ce sont ceux de Nicolas Sarkozy dans un entretien accordé au journal Le monde le 25 octobre 2005.*

Pourtant, au cours de sa campagne électorale en 2007, M. Sarkozy renie sa position et se prononce contre la mise en œuvre d'une telle mesure.

En juin 2008, une proposition de loi pour accorder le droit de vote aux étrangers non-communautaires fut étudiée, avant d'être refusée, comme il fallait s'y attendre, par un Sénat alors acquis à la droite.

En 2009, M. Besson favorable à l'application d'une telle loi, juge cependant que le moment n'est pas venu de la mettre en place. France terre d'asile réagit :

#### **Droit de vote des étrangers : une suggestion à Eric Besson**

##### Extraits :

Eric Besson se déclare favorable, hier dans le Figaro, au droit de vote des étrangers non-communautaires aux élections locales. Le Président de la République également. La gauche tout autant. Et pour nous, c'est une évidence. Le ministre veut un débat lors de la présidentielle. [...]

L'intégration, nous dit l'Union européenne, est favorisée par la participation des étrangers à la vie démocratique. [...] Alors, nous faisons une recommandation au ministre : ce débat est juste, mais ne l'instrumentalisez pas.

cp/ France terre d'asile, le 3 septembre, 2009

D'ailleurs, tout laisse à penser que les français sont prêts pour la mise en œuvre de cette avancée électorale puisqu'un sondage paru dans le Parisien, le 14 janvier 2010, révèle que 55% des Français sont favorables au vote des étrangers (hors UE) aux élections locales tandis que 42% y sont opposés.

Loin d'écouter les Français, d'étudier les travaux de recherche ou de regarder ce qui se fait chez nos voisins européens, qui ont pour la plupart adopté cette réforme sans problème, les dirigeants de l'UMP instrumentaliseront cette question tout au long de la campagne présidentielle en répétant inlassablement dans les médias que donner aux résidents étrangers le droit de vote aux élections locales développerait le « communautarisme ».

### D'où vient le vent ?... de l'extrême

Le 25 octobre 2005, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, déclarait au journal *Le Monde* : « A titre personnel, je considère qu'il ne serait pas anormal qu'un étranger en situation régulière, qui travaille, paie des impôts, et réside depuis au moins dix ans en France, puisse voter aux élections municipales ».

**Six ans plus tard, il a changé d'avis.** Et le débat sur le droit de vote des étrangers non-ressortissants de l'Union européenne refait une énième fois surface. [...]

Loin de ces imprécations, de ces diatribes qui suscitent la peur, France terre d'asile a toujours considéré le droit de vote des étrangers aux élections locales comme une évolution normale de notre société et du concept de citoyenneté.

cp/ France terre d'asile, le 24 novembre, 2011

Dans sa réponse au mémorandum de France terre d'asile, François Hollande choisit sa position sur cette thématique.

### François Hollande répond à nos propositions

Extraits :

***Je me suis engagé à mettre en place le droit de vote et d'éligibilité (hors fonction de maire et d'adjoint) aux élections municipales pour les étrangers résidant régulièrement en France depuis cinq ans.***

Lettre de François Hollande à France terre d'asile, le 25 avril 2012

Les prochaines élections municipales ont lieu en 2014...Le gouvernement socialiste tiendra-t-il d'ici là des promesses de campagne déjà annoncées par François Mitterrand en 1981 ? Il serait vraiment temps !

## EPISODE N°9 - Discours de Grenoble

Le vendredi 30 juillet 2010 à Grenoble, c'est la rupture : celle du pacte républicain !

Inquiété par le score du Front National lors des élections régionales de mars 2010 et surfant sur l'émotion suscitée par deux violents faits divers qui se sont déroulés quelques jours auparavant à Grenoble et Saint-Aignan, Nicolas Sarkozy prononce un discours aux allures guerrières désignant clairement les étrangers comme responsables de la délinquance et piétinant l'unité du peuple français en distinguant deux catégories : les Français « *de souche* » et ceux « *d'origine étrangère* » .

Il déclenche la guerre, la guerre nationale...

« *La guerre que j'ai décidé d'engager contre les trafiquants, contre les voyous, vaut pour plusieurs années (...), c'est une guerre nationale* », dit-il, persuadé d'obtenir le soutien d'« *hommes et de femmes de bonne volonté* » issus de tous les partis.<sup>3</sup>

Il annonce une série de mesures radicales visant principalement les étrangers : déchéance de la nationalité pour certains criminels d'origine étrangère, remise en cause de l'acquisition de plein droit de la nationalité française des mineurs lors de leur passage à la majorité...



Les minorités, à l'image de la communauté Rom directement désignée par les propos du Président de la République, sont particulièrement affectées par les mesures annoncées.

Il est question de « *mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms* », qualifiées de « *zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France* ». Nicolas Sarkozy s'engage à faire démanteler la moitié des campements illégaux de Roms dans les trois mois.

Cette stigmatisation des Roms est d'autant plus insupportable que les gens du voyage à l'origine des émeutes de Saint-Aignan, événements auxquels Nicolas Sarkozy fait référence, sont des citoyens français depuis plusieurs générations et non des membres de la communauté Rom.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Nicolas Sarkozy veut faire la « guerre » à l'insécurité, RFI, le 31/07/2010

<sup>4</sup> Sécurité : les sages enterrent le discours de Grenoble de Sarkozy, Laurent Samuel, Le Monde.fr, le 11/03/2011

Face à ce discours d'une rare violence, les défenseurs des droits de l'homme tirent la sonnette d'alarme et avertissent l'opinion du danger que représente la propagation d'idées xénophobes depuis le plus haut sommet de l'Etat.

#### **Déchéance de la nationalité – entre chiffon rouge et poison de la division**

Nicolas Sarkozy aurait arbitré le débat interne au gouvernement sur la déchéance de la nationalité. Drôle d'arbitre, en vérité, que celui qui a **établi si clairement le lien entre délinquance et immigration**. En effet, c'est bien Nicolas Sarkozy qui, lors du discours de Grenoble avait demandé que la nationalité française puisse « être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte » à la vie d'un policier, d'un gendarme, ou de toute autre personne « dépositaire de l'autorité publique ».

Ce faisant, le **chef de l'Etat a distillé dans la société française deux poisons** : le premier consiste à **légitimer la distinction entre « Français de souche » et « Français de papier »**, portée par une partie volontiers xénophobe de la population ; le second insuffle une **nouvelle dose de précarité dans l'esprit de « nouveaux Français »** qui peuvent légitimement s'interroger sur la stabilité juridique de leur statut. Ces deux sentiments mêlés **génèrent bien souvent la peur et la violence**.

cp/ France terre d'asile, le 7 septembre 2010

#### **Roms- gens du voyage : attention à une dérive « à l'italienne »**

Dans une démocratie républicaine, la loi s'impose de la même manière à tous, sans considération de nationalité ou d'origine. Que reste-t-il de ce principe, fondement de la République française, lorsqu'au sommet de l'Etat, une réunion exceptionnelle est convoquée pour décider d'un plan de lutte contre la « délinquance » des Roms et des gens du voyage ?

La parole présidentielle est un symbole. Fallait-il vraiment l'engager sur un fait divers, aussi grave soit-il ? Devons-nous y voir les prémises d'une dérive « à l'italienne », où populisme et démagogie annoncent une porosité croissante entre une droite radicalisée et l'extrême-droite ?

Cp/ France terre d'asile, le 28 juillet 2010

Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, met rapidement en œuvre la chasse aux Roms décrétée par le Président de la République. Un mois après le discours de Grenoble, il s'enorgueillit du démantèlement de 128 campements de Roms, et de l'expulsion de près de 1 000 Roms vers la Roumanie.

Cette course aux chiffres effrénée a néanmoins un prix : celle du non-respect de la loi et de la violation du principe d'égalité.

Le 9 septembre 2010, alors que les ministres de l'Intérieur et de l'Immigration jurent n'avoir pris aucune mesure visant spécifiquement les Roms, une circulaire en date du 5 août 2010 prouve le contraire. Signée de la main du directeur de cabinet de Brice Hortefeux, ce texte réglementaire désigne explicitement cette communauté comme cible prioritaire: « *Il revient donc, dans chaque département, aux préfets d'engager (...) une démarche systématique de démantèlement des camps illicites, en priorité ceux de Roms*», ou encore « *les préfets de zone s'assureront, dans leur zone de compétence, de la réalisation minimale d'une opération importante par semaine (évacuation / démantèlement / reconduite), concernant prioritairement les Roms*».

Face à cette discrimination notoire, inscrite dans le marbre de notre cadre réglementaire, l'Europe entière est sous le choc.

La Vice-présidente de la Commission européenne et commissaire européen chargé de la Justice, des Droits fondamentaux et de la Citoyenneté, Viviane Reding déclare à propos de cette circulaire : « *ce document est une honte [...] la discrimination sur base de l'origine ethnique ou de la race, n'a pas sa place en Europe. Elle est incompatible avec les valeurs sur lesquelles l'Union européenne est fondée. Les autorités nationales qui discriminent à l'encontre de groupes ethniques lors de l'application de la loi de l'Union européenne violent aussi la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, dont tous les États membres sont signataires, y compris la France. Je trouve donc extrêmement troublant que l'un de nos États membres, à travers des actes de son administration, remette en question, de manière aussi grave, les valeurs communes et le droit de l'Union européenne* ».

Bruxelles évoque publiquement le lancement d'une procédure en infraction contre la France, si le texte reste en l'état. La circulaire de la honte est finalement retirée puis remplacée. Mais le discours de Grenoble et cette circulaire ont déjà dépassé les frontières et terni durablement l'image de la France.

Même les journaux anglo-saxons, pourtant favorables à sa politique libérale sur le plan économique, dénoncent cette dérive. Le magazine américain *Newsweek* le prend même comme symbole de la montée de l'extrême droite en Europe.



Face à cette stigmatisation des Roms, France terre d'asile participe le 4 septembre 2010 à une manifestation citoyenne afin de protester contre la « politique du pilori ! ».

#### **Liberté, égalité, fraternité au cœur des manifestations du 4 septembre**

50 organisations, associations, syndicats et partis politiques, à l'origine d'un appel citoyen signé par plus de 50 000 personnes, ont réitéré, ce matin, leur opposition et leur inquiétude face à l'avalanche d'annonces et de mesures provocatrices visant principalement les Roms, les étrangers et les Français dont l'origine ne sied pas à la majorité présidentielle.

Alors que l'éloignement des Roms s'intensifie, et à quelques jours de l'examen d'un nouveau projet de loi sur l'immigration par le Parlement, sur lequel on peut craindre une surenchère d'amendements liberticides, nous appelons toute personne attachée à la démocratie, aux droits de l'homme et à la solidarité, bref, aux valeurs de la République, à se joindre, le 4 septembre, à l'un des 130 rassemblements citoyens organisés dans toute la France.

Cp/ France terre d'asile, le 2 septembre 2010

En 2012, en pleine **campagne présidentielle**, **Nicolas Sarkozy est finalement revenu sur son discours de Grenoble**, en confessant qu'il ne parlerait pas "d'une communauté en particulier" s'il devait prononcer à nouveau ce discours. **Le mal est déjà fait. Il faudra du temps pour en sortir.**



*Expulsion des Roms de la gare de Massy-Palaiseau le 17 septembre (José Viera).*

## EPISODE N°10 - Migrants Tunisiens, printemps 2011

---

En avril 2008, l'Etat français signe un [accord avec la Tunisie](#) ratifié en mai 2009. Selon les termes de cette entente, la Tunisie s'engageait à réadmettre sur son territoire les ressortissants tunisiens en situation irrégulière. Cet accord tentait de faciliter le retour des migrants Tunisiens séjournant en France dans leur pays d'origine.

Après 4 semaines de manifestations, le peuple tunisien obtient le départ du Président Zine el-Abidine Ben Ali qui exerce le pouvoir de manière autoritaire depuis 1987. Un vent de liberté souffle alors sur la Tunisie qui entame sa révolution démocratique.

Suite à ces évènements hors du commun, plusieurs milliers de Tunisiens tentent de rejoindre l'Europe en passant par l'île Italienne de Lampedusa, entre février et juin 2011.

Le 14 février 2011, deux semaines après le début de l'arrivée de migrants Tunisiens en Italie, France terre d'asile encourage les Etats européens à adopter une attitude raisonnable, prenant en compte les évènements récents et les besoins des personnes :

### **Migrations – Tunisie : les Etats européens doivent réviser leur politique de visas**

#### Extraits :

*Le formidable souffle de liberté et de justice qui a eu raison du dictateur en Tunisie porte également en lui **une demande de mobilité.** [...] **Il est nécessaire d'accueillir dignement, de soigner, d'évaluer les raisons de leur départ et de les informer sur leurs droits.***

cp/ France terre d'asile, le 14 février, 2011

La révolution tunisienne inspire le peuple égyptien qui, après plusieurs semaines de manifestations violemment réprimées, obtient également le départ de l'autoritaire Hosni Moubarak après 30 ans de règne sans partage.

Le 15 février, ce désir de liberté s'étend à la Libye où les manifestations débutent notamment à Benghazi. Elles sont réprimées dans le sang par le dictateur en place, Mouammar Kadhafi. Des centaines de personnes se voient ainsi contraintes de fuir le pays. Beaucoup d'entre elles se dirigent vers la frontière tunisienne en quête de protection.

Pour évaluer la situation des réfugiés en Tunisie, une délégation européenne, dont France terre d'asile fait partie, se rend au camp de Choucha, à la frontière Libyenne, qui abrite plus de 4 000 personnes fuyant la répression en Libye.



Face à cette situation, France terre d'asile appelle l'Union Européenne et les Etats qui la composent à prendre leurs responsabilités :

### Protéger les réfugiés, aider la Tunisie

Extraits :

*Nous appelons [...] à une double solidarité à exercer d'une part envers les personnes nécessitant une protection internationale, et d'autre part envers les jeunes démocraties tunisienne et égyptienne qui ne sauraient supporter seules les conséquences d'une dégradation durable de la Libye.*

cp/ France terre d'asile, le 23 mars, 2011

### Un symptôme de l'échec de la politique européenne d'immigration

Mais alors que les jeunes démocraties tunisienne et égyptienne jouent pleinement le jeu de la solidarité et de la responsabilité en faveur des persécutés libyens, les Etats européens vont nous gratifier d'un triste spectacle.

Le 13 février 2011, le Ministre de l'Intérieur italien souhaite envoyer des forces de police en Tunisie afin de bloquer les flux de migrants tunisiens qui arrivent sur l'île de Lampedusa. Dans la foulée, l'Italie et la Commission Européenne se renvoient la responsabilité alors qu'au nom de la solidarité commune, cette question concerne autant l'un que l'autre.



Dessin de Chappatte

Le 7 avril 2011, L'Italie décide d'octroyer plus de 20 000 permis de séjour temporaires « *pour question humanitaire [...] qui permettront de voyager dans les pays de l'Espace Schengen* ».

La France réagit de manière hostile à cette décision. Le Ministère de l'Intérieur, Claude Guéant, rétorque qu' « *il ne suffit pas d'avoir une autorisation de séjour dans [un des Etats membres], encore faut-il avoir des documents d'identité et, surtout, justifier de ressources (pour circuler dans l'Espace Schengen). Si ces conditions ne sont pas réunies, la France est tout à fait en droit de ramener en Italie. C'est ce qu'elle fera* ».

*Ce mélodrame franco-italien symbolise l'échec de la politique européenne en matière d'immigration.*

### Un avant de l'élection présidentielle, ça promet...

#### Extraits :

L'arrivée de **25 000 Tunisiens en Italie est qualifiée de massive, et l'urgence déclarée serait d'abaisser les frontières [...]** pour protéger une Europe devenue passoire. [...] **Il faut que les femmes et les hommes de raison se mobilisent** pour empêcher la dérive constante vers une politique de repli. [...] Dans l'urgence, il est **nécessaire de mettre un terme à l'instrumentalisation** autour des Tunisiens arrivés en France depuis l'Italie.

cp/ France terre d'asile, le 26 mars, 2011

### La comédie a assez duré !

#### Extraits :

Une semaine après le conseil des ministres européens en charge de l'immigration, la Révolution tunisienne n'en finit pas d'agiter l'Europe. **La suspension temporaire du trafic ferroviaire** entre Vintimille et Menton pour des raisons de « *risques de trouble manifeste à l'ordre public* » **n'honore ni la France, prête à remettre en cause les principes** sur lesquels s'est construite l'Union européenne, **ni l'Italie, qui surjoue la crise, ni l'Europe, qui pointe aux abonnés absents** et où règnent les égoïsmes nationaux. Les **pays européens ont les moyens de faire face à la crise** provoquée par l'arrivée d'environ 25 000 Tunisiens. Il ne s'agit pas de favoriser l'immigration mais de répondre de façon pragmatique et humaniste à une situation exceptionnelle.

Enfin, nous rappelons que près de **500 000 personnes ont fui la Libye** depuis le mois de février. La **Tunisie et l'Egypte ont fait preuve d'un extraordinaire élan de solidarité envers ces populations.**

cp/France terre d'asile, 18 avril 2011

Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile, réagit le 18 avril dans une [interview du nouvel observateur](#) : « *La France commet une erreur historique [...] nous avons les outils nécessaires pour faire face à ces afflux temporaires* ». En 1999 par exemple, la France avait mis en œuvre les moyens d'accueillir 4 000 déplacés des conflits au Kosovo.

### **L'urgence de l'accueil des tunisiens à Paris**

*La crise politique née de la remise en cause des accords Schengen fait rapidement place à une crise humanitaire avec l'arrivée de centaines de jeunes Tunisiens qui se trouvent livrés à eux même et*

*dorment à la rue à Paris. France terre d'asile alerte l'opinion de cette situation et interpelle les pouvoirs publics afin d'y apporter rapidement une réponse appropriée.*

### **Tunisiens en France : vite, une réponse digne !**

Comme nous l'avions prévu, **la ligne Maginot dressée par Claude Guéant à la frontière franco-italienne a tenu l'espace d'un week-end.** En plusieurs points de la capitale, des **jeunes gens venus de Tunisie vivent au jour le jour dans des conditions très précaires** et dorment à la rue. Face à cette situation, nous appelons le gouvernement à faire preuve d'humanité, **à répondre à cette situation exceptionnelle de manière digne**, et à y travailler en liaison avec les collectivités locales et les associations concernées.

- 1) une **solution d'hébergement temporaire** doit être recherchée ;
- 2) un **examen au cas par cas** de chaque situation doit être effectué ;
- 3) un grand nombre de ces jeunes gens **affirment vouloir retourner en Tunisie. Ils doivent pouvoir le faire dans la dignité** en bénéficiant du dispositif d'aide au retour humanitaire et après que le gouvernement français se soit assuré des conditions de leur réadmission sur le sol tunisien.

Notre organisation est évidemment disponible pour accompagner un tel processus sur la base du volontariat.

Cp/France terre d'asile, 22 avril 2011

*A la fin du mois d'avril, face à l'urgence de la situation et le silence du gouvernement, la **Mairie de Paris finance un programme d'aide sociale et projet d'hébergement d'urgence pour les Tunisiens** présents sur le territoire parisien. **France terre d'asile et Emmaüs sont missionnés** pour sa mise en œuvre. Le 2 mai, France terre d'asile ouvre à cet effet une cellule spéciale d'urgence dans le 18eme arrondissement de Paris.*

*Par ailleurs, **l'association lance avec le soutien de nombreuses organisations une pétition** sur la question des Tunisiens.*

### **La France doit apporter une réponse digne et responsable à la question tunisienne**

#### Extraits :

*Depuis janvier 2011, plus de 20 000 Tunisiens sont arrivés sur les côtes italiennes. [...] Face à cette situation, le gouvernement français, guidé par des considérations de politiques internes, a déployé des réponses inadaptées : multiplication d'interventions policières, placements en centres de rétention, en garde à vue [...]. **Nous sommes en droit d'attendre de notre pays une réponse, digne et responsable, qui porte nos valeurs.***

cp/ Pétition de France terre d'asile, le 6 mai, 2011

Ainsi, France terre d'asile déplore la réaction du gouvernement Français qui n'a pas mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour accueillir dignement les déplacés Tunisiens.

## EPISODE N°11 - Rétention : quand l'exception devient la règle

---



Revenons à notre ancien ministre de l'Immigration, Eric Besson, et notamment à sa fameuse loi du 16 juin 2011, dite « loi Besson », qui marque un véritable bouleversement dans le droit des étrangers en France.

En **réduisant considérablement les garanties procédurales**, ce texte marque un durcissement brutal en matière de privation de liberté des étrangers. La durée de la rétention administrative passe notamment de 32 jours à 45 jours. Autre conséquence de la réforme : les autorités peuvent de fait éloigner les étrangers dans les 5 premiers jours, puisqu'ils échappent au contrôle du juge de libertés, JLD, garant des libertés individuelles.

En 2010 déjà, France terre d'asile avait réagi au moment de l'annonce de ce projet de loi peu glorieux pour notre pays.

### **Un projet de loi sur la police des étrangers très déséquilibré**

Dans une société démocratique, toute mesure de privation de liberté doit être justifiée et proportionnée à la faute commise.

Les zones d'attente spéciales, l'allongement de la durée de rétention de 32 à 45 jours et le report de l'intervention du juge des libertés, qui traduit une véritable méfiance à l'égard de l'autorité judiciaire, relèvent de la seule responsabilité des initiateurs de ce projet de loi et créent des standards différents en fonction de la nationalité des personnes. Que se passerait-il si des citoyens français étaient privés de leur liberté pendant cinq jours sans voir un juge ?

Cp/ France terre d'asile, le 1<sup>er</sup> avril 2010

En janvier 2011 France terre d'asile se félicitait de la suppression du recul de l'intervention du juge judiciaire dans la procédure de placement en rétention des étrangers par la Commission des lois du Sénat.

**Immigration : les sénateurs disent non à la mesure phare du projet de loi Besson**

La position adoptée par la Commission des lois du Sénat est un **signe encourageant en faveur du respect des libertés fondamentales**. Néanmoins, la partie n'est pas encore gagnée puisqu'il reste à convaincre l'ensemble des sénateurs ainsi que l'Assemblée nationale. Espérons cependant que ce sursaut républicain ouvre la voie aux autres parlementaires et les détourne des sirènes du populisme, dernière mode politique du moment.

Cp/ France terre d'asile, le 20 janvier 2011

Malheureusement, la mesure sera finalement réintroduite dans la version finale.



Le centre de rétention provisoire de clandestins, à Roissy. François BOUCHON/Le Figaro

Le 9 juin 2011, le Conseil Constitutionnel rejette la quasi-totalité des griefs d'inconstitutionnalité ou de non-conformité manifeste aux directives adressées à la loi, validant ainsi l'essentiel du projet et ignorant les nombreuses mises en garde des associations. Parmi tous les articles contenus dans le projet, un seul est censuré : tout étranger condamné pour des actes de terrorisme ou en lien avec des « activités à caractère terroriste pénalement constatées » ne pourra plus être placé en rétention durant 18 mois mais pendant 6 mois « seulement ».

Adoptée le 16 juin 2011, **cette loi qui s'inscrit dans la politique du chiffre de M. Sarkozy est immédiatement mise en œuvre**. Avec **32 912 expulsions** contre 28 026 en 2010, le nombre d'étrangers éloignés a augmenté de 17,5% en 2011, **Claude Guéant, ministre de l'Intérieur, jubile** : « *Ce chiffre est supérieur de 5000 à celui de 28 000 initialement fixé. C'est le plus élevé jamais atteint.* »

Interrogé par 20 Minutes, **Pierre Henry, Directeur général de France terre d'asile, qualifie la politique du ministre de « course-poursuite entre Claude Guéant et le FN**. *Le semblant de débat autour du nombre d'immigrés et de réfugiés n'a pas beaucoup de sens, Claude Guéant se fait prendre à son propre piège de la politique du chiffre. C'est une dispute de frères siamois avec la leader de*

*l'extrême droite, un débat perverti qui n'en finira jamais parce que l'extrême droite sort des chiffres pour stigmatiser, pas pour analyser. Il est dans une espèce de course-poursuite avec le FN pour des raisons électorales que tout le monde connaît », a-t-il déclaré.*

Les étrangers payent donc le prix fort de cette loi aux dépens des garanties les plus élémentaires. Mais si Conseil Constitutionnel s'est révélé bien timide face à ces atteintes, les **juges européens se montreront plus prompts à sanctionner les dérives de la politique française** d'éloignement des étrangers.

C'est d'abord le **placement systématique en garde à vue des étrangers** au seul motif de leur séjour irrégulier qui est sanctionné **par la Cour de justice de l'Union européenne en décembre 2011**. Rappelons que 60 000 étrangers étaient placés en garde à vue chaque année pour ce seul motif ce qui représente 15% du total des placements en garde à vue.

Puis, le **19 janvier 2012, le Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) épingle la politique de placement de familles avec enfants** en centre de rétention sans même chercher de solutions alternatives à cette mesure d'enfermement extrêmement traumatisante pour des enfants.

**France terre d'asile se félicite de cette décision** et appelle le gouvernement à appliquer dès à présent le droit international en mettant fin à l'enfermement des enfants en centre de rétention.

Mais la droitisation du parti au pouvoir est déjà enclenchée. La condamnation de la France par la CEDH sera donc **purement et simplement ignorée**.

A l'inverse, **François Hollande répondant aux 31 propositions de France terre d'asile** pour une autre politique d'immigration et d'asile, **s'engage à mettre fin à la rétention des enfants**.

#### Détention des enfants étrangers : il faut y mettre fin !

France terre d'asile se félicite de la prise de position de François Hollande de mettre fin à la rétention des enfants étrangers. **Le candidat socialiste s'est en effet engagé, dans une lettre envoyée aux associations, à ne plus placer les enfants d'étrangers en situation irrégulière en centre de rétention s'il était élu**. Cette annonce va dans le sens des propositions que France terre d'asile défend depuis longtemps.

Cp/ France terre d'asile, le 15 mars 2012



Un enfant avec sa mère au CRA de Rennes (photo SIPA).

Cette position courageuse vaudra au candidat socialiste et futur président de la République d'être attaqué sur ce point de manière mensongère par le Président sortant en plein débat d'entre deux tours...

## EPISODE N°12 - Le dénouement :

### France terre d'asile s'invite au débat présidentiel

---

Le 3 mai 2012, c'est la soirée de débat présidentiel d'entre deux tours. Après plus d'une heure d'échanges assez vifs, Nicolas Sarkozy interrompt François Hollande. Il est 22 h 44 : « *Est-ce qu'on garde les centres de rétention ?* ». « *Bien sur qu'on le garde* » rétorque François Hollande n'imaginant pas le sous-entendu de la question. Nicolas Sarkozy brandit alors la lettre de réponse de François Hollande aux 31 propositions de France terre d'asile<sup>5</sup>, et accuse le candidat socialiste de vouloir supprimer les centres de rétention. Or François Hollande s'engageait simplement dans cette lettre à mettre la France en conformité avec le droit international, **rappelant un principe de justice : « la rétention doit être l'exception »**



Avec un stratagème grossier et un argument mensonger, Nicolas Sarkozy marque un point face à un François Hollande surpris par le coup bas.



---

<sup>5</sup> Cf. Cp/ France terre d'asile, *Asile – Immigration 31 propositions pour une politique digne et d'intérêt partagé*, le 9 février 2012

Presse écrite, TV, radios, **dès le lendemain France terre d'asile enfile le bleu de chauffe afin de rétablir la vérité** sur l'un des plus gros bobards du débat d'entre deux tours.

*« France Terre d'asile dénonce un stratagème grossier de Sarkozy »* titre le Monde. *« À aucun moment François Hollande n'a écrit qu'il proposait la disparition des centres de rétention. Il ne s'agit pas du tout de cela : c'est une petite manipulation à laquelle s'est livré le président de la République. D'ailleurs, chacun peut s'en convaincre en allant consulter cette lettre dans son intégralité sur le site de France Terre d'Asile »* déclare Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile, sur BFMTV comme sur d'autres médias.

L'incendie est éteint. Mais le fait qu'il ait été si facilement allumé prouve que notre lutte contre les représentations caricaturées de l'étranger véhiculées par le FN puis par l'UMP doit continuer, même si depuis le 6 mai 2012, François Hollande est devenu Président de la République française

### Le vivre ensemble vainqueur

L'élection de François Hollande vient tourner une page longue de cinq ans et c'est un soulagement. François Hollande à la tête de l'État, situation à laquelle nous avons contribué, c'est la conviction qu'un nouveau chapitre - apte à guérir la France du populisme, à même de délivrer apaisement et réconciliation - va s'écrire.

Mais le travail de reconstruction et de rassemblement du peuple français est immense : en effet pendant cinq ans, « l'hystérisation » des questions migratoires, la désignation de boucs-émissaires et l'entretien d'un climat délétère ont dressé les Français les uns contre les autres, les ont conduits au repli, et ont fini par les brouiller avec nos traditions républicaines.

C'est par la justice et le respect que les politiques publiques initiées par le nouveau président trouveront le soutien du plus grand nombre. A ce titre **nous attendons une rupture symbolique claire dans la gouvernance du secteur de l'asile et de l'immigration.** À la place qui est la nôtre, **nous entendons participer à ce nouvel élan collectif avec ambition et vigilance.** Nous allons travailler comme nous le faisons depuis toujours pour que la France, conformément à son histoire, porte en Europe une politique d'immigration claire et cohérente, respectueuse du droit des individus, et capable de dessiner les contours d'un nouveau vivre ensemble. C'est un des défis du quinquennat et une de ses urgences ! Nous y contribuerons de toutes nos forces.

Pierre HENRY, directeur général de France terre d'asile

Paris, cp/France terre d'asile, le 07/05/2012

Rendez-vous dans cinq ans pour un prochain bilan de la défense des étrangers sous le quinquennat de François Hollande. Espérons qu'il sera plus conforme à l'esprit républicain qu'il ne le fut sous Nicolas Sarkozy !